

Compte-rendu

Affaire suivie par : Camille Meunier
tél: 05 47 30 51 70
camille.meunier@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 28 décembre 2023

Objet : Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale des prés salés d'arès et de lège cap-ferret - séance du 16 novembre 2023

Président :

Ronan Léaustic	Sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon
----------------	--------------------------------------------

Participants :

Gestionnaire	
Benoît Fritsch	ARPEGE - conservateur
Richard Deneuic	ARPEGE- adjoint au conservateur
Collège 1	
Delphine Sagnet	DREAL
Sophie Kerloc'h	DREAL
Delphine Cathala	DDTM - SDML
Delphine Espalieu	DDTM - SEN
Isabelle Kisielewski	Conservatoire du littoral (CdL)
Florian Papon	Conservatoire du littoral (CdL)
Matthieu Chanseau	OFB-DR NA
Julien Paradis	OFB
Collège 2	
Alice Dechristé	Conseil Départemental 33
Xavier Daney	Maire d'Arès
Catherine Guillerm	Mairie de Lège Cap-Ferret
Frédéric Bergez-Casalou	Maire de Lège Cap-Ferret
Estelle Jardot	SIABVELG

Collège 3	
Alexandre Bert	Office du tourisme d'Arès
Collège 4	
Alexia Legeay	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine
Christophe Monferrand	Sté Linnéenne de Bordeaux
Xavier de Montaudouin	EPOC / Université de Bordeaux

Personnes excusées :

Anaïs Gente	Préfecture maritime
Franck Mazeas	PNM-BA
Hélène Chancel-Lesueur	DDTM
Agnès Séjournet	Conseil départemental de la Gironde
Caroline Astre	AEAG
Lise Latry	CSRPN
Xavier Chevillot	SEPANSO
FDAAPPMA 33	
Mathilde Garnier	Préfecture maritime

Monsieur le sous-préfet introduit la séance. Il a souhaité être personnellement présent pour cette réunion du comité et remercie l'ensemble des participants. Il informe l'assemblée du décès récent de M. Bouscarrut, et salue son action dans le comité de gestion de la réserve. Il évoque également les tempêtes qui ont occupé le devant de l'actualité nationale ces dernières semaines. La réserve n'a pas été épargnée avec l'échouage de 23 bateaux (tempête Aline) qui ont pu être retirés sans dommage (remerciement aux collectivités et au service maritime de la DDTM). Les digues ont tenu et quelques tonnes de chasse ont été renversées.

1 – Bilan d'activité et financier 2022

Le conservateur présente le bilan de l'année 2022.

- Mise à jour du diagnostic écologique (partiel) en perspective du renouvellement du plan de gestion.
- Réfection de la passerelle du canal des étangs : présentation des démarches administratives préalables et des travaux. Ouvrage d'art réalisé sous maîtrise d'ouvrage ARPEGE qui a été inauguré le 15 novembre 2022. Le budget (246 366 € pour 300 000 de prévisionnel) a été respecté malgré la hausse des prix de l'acier en cours de marché. Financement : communes d'Arès et de Lège-Cap-Ferret, Agence de l'Eau, Conservatoire du littoral, Plan de relance de l'État (114 400 €) et Région Nouvelle Aquitaine.
- Travaux de gestion écologiques : broyage/arrachage de zones à baccharis, fauche tardive d'une prairie humide.
- Poursuite des travaux d'effacement du barrage du canal des étangs : premiers travaux d'arasement d'urgence par le SIBA en 2021, reprise de la MOA par ARPEGE en 2022, travaux première phase réalisés entre octobre 2022 et février 2023. Il reste sur cette phase un seuil (qui n'avait pas été identifié initialement) qui pose des difficultés hydrauliques : poursuite et finalisation sur la phase 2 à l'automne/hiver 2023.

- Programme pédagogique et éducation à l'environnement repris en maîtrise d'ouvrage par l'association ARPEGE en 2022, toujours en lien avec l'office du tourisme d'Arès et CAP Terremer : 2 800 personnes ont été sensibilisées en 2022 (220 animations).
- Fréquentation du site : en 2022, malgré les incendies estivaux, 45 000 visiteurs ont été comptabilisés à l'entrée principale au port Arès (chiffre sous-estimé car une seule des deux entrées principales de la réserve naturelle est équipée d'un écomètre). L'estimation 2023 est de 65 000 visiteurs (installation d'un second écomètre au niveau de Lège-Cap-Ferret). Le site est très fréquenté, et en « flux continu ».
- Actions complémentaires : 25 opérations (cf CR d'activités de la réserve).

Bilan financier : budget prévisionnel de 185 511 €, réalisé 130 511 € (hors passerelle). Léger excédent de 780€ sur le budget DREAL. Il faut y ajouter les travaux ponctuels fléchés sur une enveloppe OFB et le soutien des communes, qui interviennent beaucoup comme soutien technique.

Échanges :

M. Daney (maire d'Arès) remercie le sous-préfet, l'ensemble des services pour leur appui sur le territoire.

- La passerelle a été très attendue, elle représente une somme conséquente sur le budget. Il souligne sa bonne intégration dans l'environnement
- Sur les Baccharis, nécessité d'intervenir pour « contenir » dans certaines zones. Il remercie Surf Insertion et les collectivités qui apportent leur aide. Il souligne les difficultés d'intervention sur les sols très meubles.
- Effacement du barrage : il rappelle qu'il faut rester attentif à la salinité des eaux pour ne pas porter préjudice aux conchyliculteurs.

Les deux communes sont d'accord pour ne pas faire de « promotion touristique » de la réserve en vue de limiter la fréquentation. Les animations organisées n'ont pas pour objectif d'amener du public, mais de sensibiliser à la fragilité du milieu. M. Daney conclut : « la réserve se mérite, elle doit rester discrète ».

Mme Kieslewsky remercie au sujet du projet de la passerelle les communes d'Arès et de Lège de leur courage pour avoir dénoncé le premier marché, l'architecte retenu voulant réaliser un ouvrage trop voyant et ne s'intégrant pas dans la naturalité de la réserve.

Mme Kerloc'h souligne également le beau résultat de la passerelle. Elle rappelle que la DREAL a la possibilité de mobiliser des crédits (équivalent d'un demi ETP) pour développer les animations et la sensibilisation. La réserve n'a pas fait la demande pour 2023 mais elle est invitée à déposer une demande pour 2024. L'État est particulièrement attentif à la sortie du plan de gestion en parallèle : l'utilisation de ces crédits permettrait de soulager le conservateur dans cette mission, pour qu'il se consacre au plan de gestion.

2 – Programme d'activités et financier 2023 / 3 – Etat d'avancement de la programmation

Compte tenu de la date du comité de gestion, les deux sujets ont été traités en parallèle.

Actions prévues / état d'avancement :

- Renouvellement du plan de gestion : 2023 est axée sur la mise à jour du diagnostic écologique et socioéconomique. Le guide méthodologique CT88 a été utilisé. Analyse des liens entre le site et le reste du bassin d'Arcachon (quelles espèces sont spécifiques à la RNN? Quelles espèces sont sur l'ensemble du BA?) - budget alloué : 34 293€. A cette date : 80% de taux de réalisation.
 - Rmq : 2024 sera consacré à la section B (définition des objectifs opérationnels et des opérations). **Réunion prévue au printemps 2024 pour travailler sur cet aspect, sous le format de comité de gestion, puis planifications prévues de rencontres bilatérales thématiques.**
- Poursuite de l'effacement du barrage du canal des étangs actée : . La réunion du 5/10 a permis d'acter la poursuite des travaux (attente de la nouvelle barge pour enlever le seuil restant de la

phase 1, et en phase 2 supprimer l'enrochement de berge) par l'entreprise = Gentil TSM. Suivi photographique et relief par drone de la zone de travaux et suivi précis de la salinité. Contacts avec ASCOA et ACMBA. Budget alloué : 38 991€ (soutien financier AEAG et CD)

- Programme pédagogique de la RN, sous maîtrise d'ouvrage ARPEGE : 2 prestataires : CapTermer et OT Arès. Evolution du programme en 2023 avec réalisation d'animations participatives sur des suivis scientifiques (25 272€ et aide à 40 % du département)
- Cahier des charges des usages "chasse à la tonne" et "pêche à la civelle" : deux dossiers qui s'inscrivent dans un cadre plus large de régularisation des occupations temporaires du DPM. Une convention d'occupation temporaire (COT) du conservatoire du littoral comprend : la convention, un état des lieux, le cahier des charges, et une redevance. Le cahier des charges doit permettre d'assurer que les usages sont conformes au maintien de l'état de conservation des habitats, espèces et fonctions biologiques de la RN. L'action bouscule les habitudes d'entretien des installations, mais a été concertée, travaillée et permettra une meilleure adéquation entre la préservation de la réserve naturelle et les usages. Budget alloué : 3 361€
- Réflexion sur la réalisation d'un périmètre de protection de la RN toujours en cours. Budget alloué 420€
- Actions complémentaires (26 actions) : administratif, suivi scientifique, formation pour un total de 55 575€

Bilan financier global : 166 000 €. Financements DREAL, AEAG, OFB CD Gironde, autofinancement (recettes des visites guidées).

Échanges :

M. Daney remercie l'ensemble des partenaires (et notamment financiers) sur le plan de gestion. Le changement climatique entraîne des impacts sur la réserve, et il faudra réfléchir aux actions à mener mais aussi à laisser le milieu évoluer.

Il indique que l'effacement du barrage a un effet hydraulique et hydrologique sur le bassin. Il pose la question du devenir de deux lacs de tonnes concernés.

Sur les AOT, il est nécessaire de cadrer les pratiques, tout d'abord pour les sauvegarder. Le respect de la tradition ne doit pas empêcher le respect de la réserve naturelle.

Mme Guillerm revient sur les avancées de la réunion « PITS » du 8 novembre dernier. Le président des pêcheurs s'est engagé sur la réalisation de PITS transparents.

Mme Kerlo'ch indique que les services de l'État sont également très satisfaits de l'engagement des pêcheurs sur le cahier des charges des PITS. Ce travail s'inscrit dans une action plus large d'accompagnement du Conservatoire du littoral sur l'effacement et la renaturation des PITS sur le canal des Etangs.

Mme Legeay intervient sur l'importance de la rédaction des COT, dans le cadre d'autorisation de la pêche sur une espèce en danger critique d'extension (anguille). Le CSRPN est très vigilant sur les usages chasse et pêche en réserve naturelle, bien que patrimoniaux. Le CSRPN sera attentif à la limitation de ces usages dans le prochain plan de gestion.

M. Papon explique que le CdL a pour projet d'accompagner la mise en œuvre de ces cahiers des charges dans les années à venir, d'intervenir en accompagnement des acteurs.

M. Fritsch indique qu'ARPEGE reste à l'écoute des usagers pour adapter les cahiers des charges en cours d'avancement, dans un souci de pragmatisme.

4 Adaptation au changement climatique

M. Fritsch revient sur les récentes manifestations du changement climatiques : tempêtes (novembre 2023) et canicules et incendies (2022) : c'est une thématique dont les effets sont vécus sur le territoire.

Julien Paradis a réalisé son stage de fin d'études de l'école AgroSup Dijon sur l'impact du changement climatique sur la RNN d'Arès Lège, à ARPEGE (il est maintenant en poste à l'OFB sur l'impact de la sécheresse sur la faune piscicole).

Il présente la liste des impacts attendus du changement climatique et la modélisation de ces effets sur la RNN.

Remarque : la prise en compte des résultats synthétisés ci-dessous ne peut se faire sans tenir compte d'une lecture plus globale de l'étude et des paramètres de modélisation. Par exemple, le scénario retenu est celui d'u RCP de 8,5 à l'échelle 2100

- Elevation du niveau marin : +0,73m (équivalent marée haute à fort coefficient)
- La montée des eaux va entraîner un déplacement des prés-salés => modélisation de l'évolution des habitats selon les hypothèses les plus défavorables
- Augmentation de la température continue (+ 4,6°C)
- Les vents seront de moins en moins forts, sauf pour les moins fréquents (sud/sud ouest qui ont tendance à être de plus en plus fort).
- Pluviométrie : Alternance d'années sèches et humides avec une tendance aux années sèches de plus en plus forte.
- Augmentation des événements climatiques, réduction de la disponibilité en eau, phénomènes extrêmes de plus en plus importants.
- Impact sur limicoles : Moins de zones de reposoir mais moins de vent => plus calme
- Domaine endigué sujet à reconnexion marine

Echanges :

M. de Montaudoion demande si l'étude tient compte de l'évolution topographique du milieu marin, le pré salé étant normalement à dynamique positive. Le changement climatique pourrait influencer cela. Réponse : pas de données disponibles dans les projections sur cet item. C'est un paramètre essentiel mais qui restera donc inconnu pour l'instant.

M. Daney indique qu'il faudra réfléchir collectivement à ce que doit faire la main de l'homme dans ce contexte.

M. Chanseau souligne l'importance de la prise en compte, dans le plan de gestion, des services rendus par la préservation de la biodiversité en termes de captation du carbone et de l'adaptation au changement climatique.

En l'absence d'autres interventions, M. Léaustic remercie les participants pour la richesse des débats et clôt la séance.

Le Sous-préfet d'Arcachon



Ronan Léaustic